



Mandat d arrest National

Par **Samsmara**, le **06/12/2020** à **06:55**

Bonjour,

Je me permets de vous exposer mon cas ,j ai appris recemment que un mandat d arrêt National a été émis à mon encontre concernant quelques delits (escroqueries) datant de 2016 car depuis cette date ,je n habite plus en France, ma question est est-il possible que un mandat d arrêt Européen à également été émis ? L autre question est la prescription est-elle possible? Je précise que à ce jours ,je n'ai pas été condamné , en vous remerciant

Cordialement

Par **Samsmara**, le **06/12/2020** à **21:31**

Merci Yukiko mais prescription 6 ans même si il ny a pas eu de condamnation ,ce qui veut dire que dans 6 ans ils ne peuvent plus rien ,merci